



## **Commission de Suivi de Site AIR LIQUIDE France Industrie Douai et Waziers**

Lieu : Sous-préfecture de Douai  
Date : le 3 juillet 2025

### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur AZZOPARDI, Sous-Préfet de Douai  
Monsieur HELLEMANS, Sous-préfecture de Douai  
Madame GONTIER, DREAL  
Monsieur MELIN, DREAL  
Monsieur MOREAU, Département du Nord

### Collège "Exploitant"

Madame DUCELLIER, ALFI  
Monsieur CHEDOTEL, ALFI

### Collège "Salariés"

Monsieur PICQUE, CSSCT  
Monsieur SPANNEUT, CSSCT

### Collège "Collectivités"

Monsieur MOREAUX, Mairie de Waziers

### Collège "Riverains"

Monsieur MICHEL, riverain  
Monsieur BIGOT, Nord Nature & Environnement

### Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS 59  
Brigadier BLERVAQUE, Police nationale

### Secrétariat de la CSS

Madame TOURON, S3PI

### Excusés :

Monsieur DESMENEZ  
Monsieur DESMONS  
Monsieur BEN SMIDA

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Introduction de la Présidente de la CSS	4
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)	4
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)	5
IV.	Questions diverses	6

*Monsieur AZZOPARDI ouvre la séance à 14 heures 37.*

**Monsieur AZZOPARDI** indique que la commission a été renouvelée par un arrêté préfectoral en date du 30 juin 2025 et rappelle la confidentialité inhérente à ces commissions.

## **I. Introduction de la Présidente de la CSS**

*Monsieur le sous-préfet a procédé à l'introduction formelle.*

## **II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)**

Madame Ducellier a annoncé un changement de responsable Sécurité des 2 sites AFLI suite à un programme de restructuration au sein de la société ALFI.

En 2024, 13 animations sécurité axées sur les risques majeurs, notamment l'anoxie et le travail en hauteur, ont été organisées. Pour les prestataires extérieurs, l'outil e-safety a été mis en place. Le site a produit 273 plans de prévention et proposé 42 audits ou animations sur le terrain.

Les priorités sécurité pour 2025 concernent tout d'abord la révision de la procédure de consignation, rendue nécessaire par plusieurs incidents graves. La rigueur dans le port des EPI reste impérative. La fiabilisation des interventions se poursuit, tout comme le déploiement de l'outil INTELEX pour optimiser le retour d'expérience sur les accidents. Enfin, les documents techniques sont actualisés et des ateliers de sensibilisation sont organisés sur le terrain.

Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction avec la DREAL pour 2025, concernant notamment le transvasement d'hydrogène liquide entre les 2 semi-remorques et le stationnement des semi-remorques hydrogène gaz à l'entrée du site.

À la suite d'une mise en demeure en 2022 pour non-conformité, les travaux ont été réalisés sur la clôture, puis notifiés au préfet.

Plusieurs travaux de sécurisation ont été réalisés : réparation des massifs béton des stockages d'hydrogène liquide, du mur mitoyen en accord avec les services techniques de la ville et réfection d'une partie de la clôture extérieure.

Concernant les perspectives pour 2025, des travaux ont été réalisés sur la boîte froide, mais un problème subsiste. L'opération a nécessité un arrêt de six semaines. La mise en conformité (selon la norme EN17124 sur la qualité de l'hydrogène pour les usages de piles à combustibles) du centre de conditionnement est en cours de finalisation.

Toute modification non identique fait l'objet d'une fiche dédiée, analysée en comité. En 2024, dix modifications ont été enregistrées.

Toutes les fuites, même minimes, sont intégrées aux retours d'expérience. Une fuite a mis en évidence une dégradation de la fiabilité des matériels, couplée à un allongement des délais d'approvisionnement. Les plans de maintenance et les études de vulnérabilité sont renforcés en conséquence.

Tous les événements sont analysés, certains faisant l'objet d'une investigation approfondie, avec constitution d'un dossier et présentation à la Direction.

Deux événements graves ont déclenché des plans d'action : un accident mortel en Pologne et un accident grave lié à une erreur de consignation.

Une inspection de la DREAL a eu lieu en décembre 2024, suivi d'un plan d'action. La revue du système de management intégré a été réalisée en février 2025.

Concernant la télésurveillance, une erreur de la société a conduit à une intervention policière, une réclamation ayant été déposée. Madame DUCELLIER déplore l'absence actuelle de référent, alors que le site bénéficiait autrefois d'un interlocuteur direct.

**Monsieur BLERVAQUE** indique que le site, en tant qu'établissement Seveso, devrait bénéficier d'un contact privilégié et être priorisé par les services du 17, proposant d'organiser un échange dédié.

**Monsieur MELIN** salue le renforcement des procédures de consignation, essentielles pour la sécurité.

Il exprime ensuite sa surprise face à la liste des événements présentés et sollicite des justifications sur l'absence de qualification en incidents. Il apprécie que les incidents soient traités mais invite à en faire état de façon systématique.

**Monsieur AZZOPARDI** confirme l'importance du signalement préventif et regrette que les événements soient découverts en réunion.

**Madame DUCELLIER** évoque le projet photovoltaïque de Total, envisagé pour 2026 sur une parcelle voisine. Des échanges sont prévus prochainement.

**Monsieur AZZOPARDI** déclare que la préfecture considère favorablement ce projet, sous réserve d'une bonne coordination entre les acteurs locaux.

**Monsieur MICHEL** précise que la mise en service est annoncée pour fin 2026.

**Monsieur MELIN** confirme que le PPRt de Waziers autorise les dispositifs de production d'énergie renouvelable, à condition que leur vulnérabilité soit maîtrisée et qu'ils n'aggravent ni les risques technologiques ni leurs impacts potentiels sur les personnes.

### **III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI DOUAI (Frais-Marais) pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)**

**Madame DUCELLIER** indique qu'en 2024, le site a accueilli une alternante en gestion de projets industriels, tandis qu'un technicien du service protoxyde d'azote a quitté l'entreprise.

Le site organise davantage d'actions de sécurité, avec 50 quarts d'heure sécurité, 358 accueils sécurité, 315 plans de prévention et 88 audits ou animations réalisés en 2024.

Les perspectives 2025 sont similaires. Il est prévu, en plus, de mettre en place des fiches de poste simplifiées aux postes de travail les plus critiques.

Une nouvelle organisation, mise en place au 1<sup>er</sup> juin, confie la gestion 2HSEQ à deux responsables distincts.

En 2024, un POC a permis de valider une technologie de détection acoustique des microfuites d'hydrogène. Cette approche préventive permet une alerte en amont, avant toute détection classique. La technologie est en cours de validation, avec un possible déploiement sur d'autres sites. Frais-Marais a été récompensé par le prix de l'innovation Air Liquide.

Une réunion au mois d'avril avec la DREAL et le commandant a permis d'exposer le projet Ref'Hyll. Certaines mesures sont déjà en œuvre, telles que la construction de murs et l'ajout d'un dispositif d'arrosage. Des POI différenciés seront déposés au fil des trois phases de travaux, sans modifier l'accessibilité des dispositifs de secours.

Le POI révisé a été soumis à la CSSCT puis au CSE. Les représentants ont accepté de rendre un avis sous réserve d'abstention, permettant ainsi la transmission du document.

Aucun accident avec arrêt n'a été enregistré. Deux incidents sont toutefois à signaler : un « coup de jus » et une chute d'opérateur.

Chaque événement recensé a été analysé de manière approfondie et a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action. L'ensemble de ces plans a été suivi et tous sont désormais clôturés. Certains événements ont fait l'objet d'une information DREAL en raison de leur impact environnemental.

Parmi les événements significatifs, trois concernaient le déclenchement d'EIS, soumis à déclaration, deux relevaient d'un débordement de bac relais, sans atteinte environnementale, et deux étaient liés à des fuites, rapidement détectées.

Plusieurs rejets non conformes en azote ont été recensés, avec des dépassements de seuils réglementaires, et déclarés dans GIDAF. L'identification des sources est complexe mais des mesures ont été prises pour remédier à la situation.

Une inspection DREAL a eu lieu le 8 novembre, avec des actions désormais clôturées. Une inspection DREETS en décembre a levé toutes les observations, le plan d'action restant en cours.

**Monsieur MELIN** rappelle que tous les événements doivent être déclarés, même sans pollution avérée, et souhaite que la décision de ne pas les classer en incident soit justifiée pour chacun.

Il évoque l'incident qualifié de simple « coup de jus », qu'il juge préoccupant. Bien que les analyses de risques ne soient pas remises en cause, il estime qu'une source d'émission potentielle proche d'une zone de confinement constitue un risque réel à ne pas minimiser.

**Madame DUCELLIER** s'engage à revenir vers Monsieur MELIN.

Elle revient sur l'installation de gens du voyage près du site. Malgré un signalement au 17 et l'alerte transmise au SIRACEDPC, justifiés par la présence sur les zones à risque, la situation n'a pas été traitée. Les rondes policières promises n'ont pas été tenues et la mairie de Douai est restée silencieuse. Après leur départ, les déchets laissés sur place ont dû être évacués par l'entreprise elle-même. Elle regrette l'impuissance à agir dans un contexte aussi sensible.

**Monsieur AZZOPARDI** explique que la gestion des campements de gens du voyage relève de procédures encadrées mais souvent complexes à mettre en œuvre. Dans le cas de Frais-Marais, le terrain occupé appartenait à un particulier, et non à Air Liquide, ce qui a exclu toute compétence directe de la mairie. Des relevés d'immatriculation ont été effectués et un arrêté d'évacuation a été pris, conformément à la procédure. Les forces de l'ordre ont bien assuré des patrouilles dynamiques. Le propriétaire ayant donné son accord et les occupants ayant annoncé un départ rapide, aucune mesure de contrainte n'a été appliquée. En l'absence de menace concrète signalée par la police, et dans un souci d'éviter le déplacement du campement vers d'autres sites sensibles, la situation a été laissée en l'état jusqu'à leur départ, qui s'est déroulé sans heurts quelques jours plus tard. Des mesures plus fermes existent mais sont réservées aux cas de débordement réel ou de mise en danger avérée.

#### IV. Questions diverses

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 heures.*

La Présidente de la CSS

Nathalie DUCELLIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Duceulier', is written over a light gray grid background. The signature is stylized and includes a long horizontal underline.